



Canadian Bureau for  
International Education  
Bureau canadien de  
l'éducation internationale

## Mise à jour COVID IRCC – 20 juillet 2020

Le BCEI est en étroite communication avec les hauts fonctionnaires du Ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en coordination avec d'autres organisations nationales, pour mettre en évidence les diverses façons dont la crise COVID-19 affecte le statut d'immigration des étudiant.e.s et des professeur.e.s internationaux et les politiques qui s'y rapportent. En étroite collaboration avec notre Comité consultatif sur l'immigration, le BCEI cherche également à clarifier les politiques d'immigration qui évoluent rapidement dans un environnement très fluide et en constante mutation.

À mesure que nous recevons des éclaircissements, nous les communiquerons à nos membres. Nous vous encourageons également à surveiller les publications du gouvernement du Canada concernant COVID-19. Celles-ci sont régulièrement révisées et mises à jour:

- [Mesures spéciales pour aider les résidents temporaires et permanents et les demandeurs touchés par le nouveau coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [Résidence temporaire : COVID-19 exécution des programmes](#)
- [Nouvelles mesures de réponse à la COVID-19](#)
- [Fil Twitter de IRCC](#)

---

### **Mise à jour concernant l'exécution des programmes : COVID-19 – Permis d'études et voyages au Canada**

De: [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#)

**Le 20 juillet 2020**

Les instructions sur les permis d'études ont été mises à jour comme suit :

- nouvelles instructions sur les voyages à des fins essentielles et non discrétionnaires pour les étudiants;
- renseignements sur les passeports qui expireront au cours des 6 prochains mois;
- renseignements supplémentaires sur l'apprentissage à distance et la délivrance de permis d'études;
- nouvelles mesures pour les étudiants devant étudier au Québec et dont la date de début du programme d'études est reportée de la session d'été à la session d'automne;

- étudiants autorisés à travailler sur le campus durant la pandémie de COVID-19;
- renseignements supplémentaires sur les étudiants de la cohorte d'automne et leur admissibilité au permis de travail postdiplôme;
- politique d'intérêt public accordant aux étudiants qui travaillent dans les services et fonctions essentiels une dispense de l'obligation de ne pas dépasser le nombre d'heures de travail autorisées en vertu de l'alinéa 186v) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

#### **Instructions mises à jour**

- [Permis d'études : Exécution des programmes sur la COVID-19](#)